

M. McIntyre: Je crois que cela dépend de la situation. Il n'existe pas de coordination formelle et générale pour tout, mais lorsque des problèmes surviennent, tous savent à qui s'adresser. Ainsi, ils sont à même de pouvoir exprimer leur point de vue.

Par exemple, à l'égard de notre programme de subventions, il pourrait y avoir conflit avec le programme de subventions du Conseil national de recherches. Toutefois, il est établi au su et avec l'appui du Conseil national de recherches, et un employé de cet organisme fait partie de notre comité et assiste aux séances. Notre comité se réunit environ deux semaines avant que les réunions du comité du Conseil national de recherches aient lieu. Tout cela est fait à des fins de coordination.

Nous croyons parfois qu'une personne devrait être subventionnée, mais elle ne répond pas tout à fait aux exigences de notre programme de subventions. Dans ce cas, la demande est remise à l'employé du Conseil national de recherches et elle passe automatiquement dans le programme de cet organisme.

Le président: Le Conseil national de recherches s'occupe-t-il de recherche sur la météorologie?

M. McIntyre: Pas beaucoup. Il s'occupe surtout de nos projets. Par exemple, il participe à nos travaux sur la grêle, en Alberta, sur tout par suite de ses expériences touchant le radar. Ses employés ont reconçu l'antenne radar. Nous l'avons achetée. Ils ont exécuté tout le travail relatif à la préparation des contrats et ils ont reconçu l'appareil après l'avoir obtenu et installé. Ils en assurent également l'entretien. C'est là le genre de travaux de recherche qu'ils aiment faire. Ainsi, ils nous ont surtout fourni un appui d'ordre technologique.

Le président: Il me semble que vous êtes surtout un organisme de recherche ayant toutes sortes d'objectifs précis. Comme vous êtes également à peu près le seul organisme du gouvernement fédéral qui s'occupe de tous les genres de travaux de recherche relatifs à la météorologie, avez-vous jamais réfléchi à la recommandation voulant qu'il soit peut-être préférable pour vous de devenir une division spéciale du Conseil national de recherches plutôt que de faire partie du ministère des Transports?

M. McIntyre: Non, pas vraiment. Je ne sais pas si cela serait une bonne chose. Au point de développement où nous en sommes, je suis porté à croire que cela ne le serait pas, parce que nous avons dans notre propre organisme tous ces groupes qui travaillent ensemble. Ils s'entraident les uns les autres, ce qui contribue à produire du meilleur travail en général. De plus, puisque la plus grande partie de notre travail a trait à nos propres activités, notre organisme forme un ensemble uni, complet et intégré. Je ne vois pas comment on pourrait en séparer une partie

et la confier au Conseil national de recherches. Il n'y a pas de partie qu'on puisse détacher sans inconvénient. Comme question de fait, nous éprouvons certaines difficultés, parce qu'une partie de notre équipe de recherche sur les prévisions est à Montréal, car le bureau central d'analyse s'y trouve. Nous avons décidé d'y envoyer l'équipe, puisque c'est là que ses constatations sont utilisées. Toutefois, cette équipe souffre grandement d'être séparée des autres équipes qui pourraient l'aider.

Le président: Je veux dire que toutes vos directions, tout votre service ferait partie du Conseil national de recherches, ce qui ne reviendrait pas à séparer vos services.

M. McIntyre: Je crois que cela irait à l'encontre du mandat du Conseil national de recherches, car une grande partie du travail de notre Direction est opérationnelle. Nous fournissons un service direct au public.

Le président: Une bonne partie du travail du Conseil national des recherches est également opérationnelle.

M. McIntyre: Oui.

Le sénateur Bourget: Mais pas autant.

Le président: Les souffleries aérodynamiques et les autres dispositifs semblables sont plutôt opérationnels.

M. McIntyre: Je pense au service que nous fournissons directement au public. Nous avons nos bureaux régionaux qui assurent les services au public. Même lorsqu'il s'agit de la pollution de l'air, les gens peuvent entrer en contact avec nous par l'entremise de ces bureaux régionaux. Ceux-ci leur fournissent des renseignements relatifs à la micrométéorologie et à la pollution de l'air à un niveau conforme aux connaissances limitées qu'ils ont du sujet. De plus, ces gens savent que s'ils veulent aller plus loin, une équipe plus importante se trouve à Toronto, et qu'ils peuvent entrer en contact avec elle. Ainsi, ils peuvent obtenir les services d'experts dans ce domaine.

Le président: Vous pourriez faire partie du Conseil national de recherches et toujours demeurer à Toronto, je pense?

M. McIntyre: Oh, oui, je le suppose bien.

Le sénateur Bourget: Monsieur le président, pour faire suite aux questions du sénateur Cameron, je voudrais poser une question à M. Ripley. Je crois comprendre, à la lecture de votre mémoire, monsieur, que l'une des fonctions importantes de votre Direction consiste à recueillir des données. Serait-il